

2008



# Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Dignité et  
justice  
pour tous



2001-2010  
DÉCENNIE INTERNATIONALE  
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE  
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX  
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE

L'Unesco est le chef de file pour la Décennie

2008

Prix UNESCO  
de l'Éducation  
pour la Paix

2008

# Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix



LAURÉAT

**Institut pour la justice et la réconciliation  
(Institute for Justice and Reconciliation)  
(AFRIQUE DU SUD)**



2001-2010

DECENNIE INTERNATIONALE  
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE  
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX  
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE

L'Unesco est le chef de file pour la Décennie

Les idées et opinions exprimées par les participants à la cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008 ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Prix UNESCO de l'éducation pour la paix  
Section de la sécurité humaine, de la démocratie et de la philosophie  
Secteur des Sciences sociales et humaines  
UNESCO  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
France  
Tél : + 33 (0)1 45 68 45 54 / 52  
Fax : + 33 (0)1 45 68 55 52  
E-mail : [c.maresia@unesco.org](mailto:c.maresia@unesco.org)  
[peace&security@unesco.org](mailto:peace&security@unesco.org)

Publié par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Couverture et conception graphique : Taurus Design

© UNESCO 2009

*Imprimé en France*

(SHS/UPPE/2009/PI/01)

## Table des matières

Remerciements .....	7
<b>CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX .....</b>	<b>9</b>
Extrait du documentaire <i>TRUTH, JUSTICE, MEMORY: SOUTH AFRICA'S TRUTH AND RECONCILIATION PROCESS</i> (Vérité, justice, mémoire : le processus de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud) .....	11
Message vidéo de l'archevêque émérite DESMOND TUTU ..... <i>Lauréat du prix Nobel de la paix en 1984 et ancien président de la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud</i>	19
Allocution de M. MOHAMMED ARKOUN ..... <i>Président du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008</i>	21
Allocution de M. KOÏCHIRO MATSUURA ..... <i>Directeur général de l'UNESCO</i>	25
Allocution de M. FANIE DU TOIT ..... <i>Directeur exécutif de l'INSTITUT POUR LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION (IJR, Afrique du Sud), lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008</i>	29
 <b>Annexes</b>	
Règlement général ..... du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix	37
Membres du jury international ..... du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008	45
Lauréats ..... du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix (1981-2008)	47

## Remerciements

L'UNESCO souhaite exprimer  
sa profonde reconnaissance et sa gratitude  
à la **Nippon Foundation\***  
(dénommée auparavant Japan Shipbuilding Industry Foundation)  
qui, par sa généreuse donation,  
a permis que le prestigieux  
Prix UNESCO de l'éducation pour la paix  
soit remis pour la vingt-cinquième fois en 2008

\*<http://www.nippon-foundation.or.jp/eng/>



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

## CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX

**L**e Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008 a été remis à l'Institut pour la justice et la réconciliation (Afrique du Sud) par M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, sur recommandation du jury international du Prix.

La cérémonie de remise du Prix, organisée dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la paix (21 septembre), de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, s'est déroulée au Siège de l'UNESCO le 18 septembre 2008 en présence de M. Mohammed Arkoun, Président du jury international, et de S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, membre du jury international, anciens lauréats du Prix, délégués permanents des États membres et représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

La cérémonie a été précédée par la projection d'un extrait du documentaire *Truth, justice, memory: South Africa's truth and reconciliation process* (Vérité, justice, mémoire : le processus de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud) et par un message vidéo de l'archevêque émérite Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel de la paix en 1984 pour son rôle de leader et de rassembleur dans la campagne visant à résoudre les problèmes de l'*apartheid* en Afrique du Sud, et ancien président de la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud.



*Extrait du documentaire*

## Le DOCUMENTAIRE

« La CVR : présentation »

Vérité, justice, mémoire : le processus de vérité et de réconciliation en Afrique du Sud

Après des siècles de domination blanche et des décennies d'*apartheid*, les dirigeants politiques sud-africains, blancs et noirs, ont accepté de négocier un accord politique après la levée de l'interdiction qui frappait le mouvement de libération et la remise en liberté des prisonniers politiques en 1990.

Au début de 1994, après quatre ans de pourparlers et de négociations, les différentes parties ont approuvé une constitution importante et des élections ont eu lieu le 27 avril. Nelson Mandela a prêté serment en tant que premier président démocrate du pays.

Mais comment l'Afrique du Sud allait-elle gérer son passé fait de violence et d'oppression ? L'enterrer simplement et essayer de l'oublier, tout en permettant à ceux qui avaient commis de graves violations des droits de l'homme au nom de la politique de ne pas être inquiétés, ne faisaient pas partie des solutions retenues.

L'obligation de rendre des comptes était une condition préalable à une culture des droits de l'homme et à la nouvelle démocratie.

Certains plaidaient énergiquement en faveur de procès pénaux pour les anciens soldats et policiers ainsi que pour leurs supérieurs et chefs politiques, prenant pour exemple les procès des criminels de guerre nazis après la Seconde Guerre mondiale. Mais il était important d'inclure la minorité blanche dans la nouvelle donne, et plus important encore que les forces de sécurité de l'*apartheid* acceptent de voir le pouvoir politique passer à la majorité.

Le Parlement a alors cherché le compromis qui révélerait et reconnaîtrait le passé tout en encourageant la réconciliation et en offrant l'amnistie aux auteurs de crimes en échange de la vérité.





## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

La loi relative à la promotion de l'unité nationale et de la réconciliation de 1995 a créé la Commission Vérité et Réconciliation qui devait faciliter ce processus. Lauréat du prix Nobel de la paix, l'archevêque anglican Desmond Tutu a été nommé président de la Commission Vérité. Le Président Mandela a ensuite sélectionné les dix-sept membres de la Commission à partir d'une liste de vingt-cinq noms choisis par un comité multipartite.

La Commission Vérité et Réconciliation de l'Afrique du Sud, dont la première audition a eu lieu à East London du 15 au 18 avril 1996, n'était pas la première « commission vérité » que le monde ait connue.

« Parmi les exemples les plus marquants de ce type de commission vérité, il y a celui de l'Amérique latine avec deux cas, au Chili et en Argentine, où des commissions ont été mises en place par décret présidentiel. Or ce modèle présente une particularité : ayant été créées par décret présidentiel et non par la législation nationale, ces commissions n'ont pas pu assumer certains pouvoirs comme celui d'assigner à comparaître, qui s'est révélé si important pour la Commission Vérité et Réconciliation ici. Elles n'avaient que le pouvoir d'inviter soit les auteurs de crimes, soit les victimes, soit les familles des disparus à se présenter et à témoigner.

» Malheureusement, au Chili comme en Argentine, elles ont essentiellement recueilli les témoignages des familles des victimes et non ceux des auteurs des crimes dont elles n'ont obtenu pour ainsi dire aucune collaboration, à la grande différence de ce qui s'est passé en Afrique du Sud. Il s'agit réellement d'un cas unique, en raison du type d'amnistie qui y a été institué, à savoir qu'en échange de la vérité, on pouvait être amnistié. C'est ce qui a poussé les auteurs de crimes à se présenter et à dire toute la vérité sur ce qu'ils avaient fait. On demande souvent « Pourquoi ne remplace-t-on pas cela par des procès ? », or il ne s'agit pas d'une alternative. Il y a l'exemple de l'Argentine où la Commission sur les disparus, lorsqu'elle a fermé ses portes, a directement transmis ses dossiers au bureau du procureur, ce qui a mené au procès des responsables militaires et a conduit quelques personnes en prison, et ce précisément grâce aux renseignements fournis par la Commission.

» Même dans le cas de l'Afrique du Sud, il aurait certainement été possible d'avoir des procès, mais je pense qu'on savait déjà clairement à quelles limites ces procès se seraient heurtés outre celles que nous avons vues ici. Mais en plus de cela, si un certain degré de vérité ressort d'un procès, ce n'est certainement pas la vérité complète, ce ne peut



pas être la vérité au sens large, on ne peut pas couvrir trente-cinq ans de répression, on ne peut pas appréhender la nature systématique des violations sur lesquelles reposait l'*apartheid* par exemple. »

Notre commission vérité est très différente parce que nous avons installé des caméras de télévision et des micros de radio qui enregistrent en permanence, et le tout est diffusé quotidiennement. D'après votre expérience, cela change-t-il quelque chose ?

« C'est tout à fait remarquable pour moi d'observer ce processus ici, au point que je dirais que la plupart des commissions sont des commissions sur un produit et que la commission d'Afrique du Sud concerne tout un processus, et c'est ce processus qui aura, qui a, des conséquences pour le pays. »

La Commission Vérité était également chargée de broser un tableau du passé afin que les causes, la nature et l'ampleur de la violence politique soient mieux comprises.

Elle a donc organisé des auditions spéciales et a invité tous les protagonistes du conflit à témoigner. Des auditions spéciales ont été consacrées aux prisons, aux femmes, aux enfants, au Conseil de sécurité de l'État, à l'armée et à la police, aux différents partis politiques, aux médias, au corps médical, aux communautés religieuses et même au comportement du Mandela United Football Club de Winnie Mandela à Soweto à la fin des années 1980. La Commission avait trois comités qui supervisaient ses trois fonctions : le Comité sur les violations des droits de l'homme, le Comité d'amnistie et le Comité de réparation et réhabilitation.

Le Comité sur les violations des droits de l'homme enquêtait sur les violations qui avaient eu lieu en Afrique du Sud entre 1961 et 1994. Des membres de la Commission se sont rendus dans les quartiers pour recueillir les déclarations de personnes ayant subi des violences politiques ou y ayant survécu. Plus de 21 000 déclarations ont ainsi été réunies. Environ 2 000 personnes ont été invitées à raconter leur histoire lors d'auditions publiques qui ont eu lieu à travers toute l'Afrique du Sud entre 1996 et 1998.

Tout a commencé ici le 15 avril 1996 dans la province du Cap-Oriental, foyer de la résistance à l'*apartheid* depuis des décennies. C'est là que, devant les caméras du monde entier, ils ont avancé là où personne n'était allé avant eux et ont prononcé les premiers mots du grand récit de notre passé honteux et fier à la fois, eux les blessés, eux qui avaient souffert.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

« J'avais encore 20 ans et je ne pouvais pas faire face à ça. Je cherchais la maison de Nyame et quand j'y suis arrivé, Nyame sanglotait. »

Puis il y avait ceux qui portaient de grandes pertes dans leur cœur et dans leurs veines d'où coulait la colère.

« Je ne veux pas pleurer, je ne veux vraiment pas pleurer, mais je voudrais que la Commission m'aide. »

Ils ont été les courageux pionniers de la Commission Vérité, ceux qui ont conduit tous les autres à ajouter leur vérité au patchwork d'une histoire nouvelle.

« Il y a eu beaucoup de mal, beaucoup de mal dans ce pays. Mais il a été exorcisé. »

La Commission a siégé dans des villes bruyantes et des *dorpiés* (villes) calmes, elle a siégé dans de grandes mairies imposantes et dans des écoles et églises miteuses, de Messina au nord jusqu'au Cap, au sud. Et les victimes venaient de partout. Certaines étaient accompagnées de dignes vieillards aux cheveux argentés, d'autres ressemblaient à de jeunes lions exaltés et il y avait même parfois de jeunes lionceaux.

Les récits parlaient de torture et d'enlèvements, des rumeurs qui devenaient réalité.

« Voici les cheveux de Sipiwo, voici le scalp. »

Ils parlaient de massacres et de guerres, ils parlaient de la mort d'un enfant unique et de meurtres de familles entières.

« J'ai entendu leurs voix, personne n'a crié deux fois. Chacun n'a crié qu'une seule fois. Puis j'ai entendu le suivant et encore un autre jusqu'à ce qu'ils les aient tous tués. »

Il y avait ceux qui pleuraient des êtres chers, disparus sans laisser de trace.

« Ils doivent me le rendre, même si ce ne sont que des os, pour que je puisse l'enterrer. »

Mais le point commun était que l'étendue de l'horreur dépassait tout ce qu'on avait pu imaginer. Même le plus petit village avait ses victimes. Le processus n'était pas facile,



la vérité était souvent effrayante à mesure que le processus prenait de l'ampleur, et les victimes se retrouvaient parfois face aux auteurs des crimes et à la dure réalité de ce qu'ils avaient fait. Rares sont ceux qui restaient insensibles aux flots d'émotions qui se déversaient.

« Cela fait vingt-cinq ans maintenant et je n'oublierai pas ce qui s'est passé. Je demande au Tout-Puissant de m'empêcher d'oublier ce qui s'est passé, j'ai besoin de savoir. »

« Je me souviens d'une douleur d'une telle violence que je ne pensais pas qu'un être humain puisse jamais la supporter. »

« Alors je n'ai pu que ramper jusqu'aux toilettes et boire dans la cuvette des toilettes. »

Il y avait bien sûr les cyniques qui l'appelaient la Commission des larmes, mais il s'agissait souvent de Blancs ou d'anciens alliés de l'*apartheid* qui craignaient la culpabilité dont s'accompagnait le fait d'entendre la vérité. Mais il y avait ensuite ceux qui s'identifiaient à un personnage du récit, rendant ainsi possible une sorte de réconciliation.

« Vous vous êtes penchés sur le cœur de personnes blessées, parfois brisées. Mon histoire et celle de mes enfants sont peu de chose par rapport à celle de tant d'autres pour qui nos cœurs saignent. Notre douleur n'est qu'une goutte dans l'océan de douleur sud-africain. »

Mais que recherchaient tous ceux qui étaient venus faire partager le poids de leur conscience ? Pour beaucoup, il suffisait de raconter leur histoire à une nation pour qui le moment était venu d'écouter. D'autres voulaient laisser le passé en repos. Ils n'avaient cessé de réclamer la dépouille de ceux qui avaient disparu. Pour certains, comme la famille de Phila Ndwandwe, cadre assassinée de l'*African National Congress* (ANC), c'était devenu une terrible réalité. Pour d'autres, les ossements étaient perdus à jamais, jetés dans une rivière, mais savoir cela marquait pour eux le début d'un dénouement.

Pendant quatorze mois, le processus de vérité des Sud-Africains a élaboré son identité propre. Même en écoutant les témoignages le plus douloureux, les gens continuaient à rire, à chanter, ils se reconfortaient les uns les autres, et lorsqu'il n'y avait plus rien à dire, ils priaient.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

Le Comité d'amnistie était composé de juristes et chaque réunion était présidée par un juge. Contrairement aux auditions sur les violations des droits de l'homme, tous les participants avaient le droit d'être représentés par des avocats qui pouvaient contrôler les témoignages en faisant un contre-interrogatoire des témoins. La loi *Promotion of National Unity* prévoyait trois conditions préalables pour l'amnistie : les demandeurs devaient dire la vérité et révéler toutes les informations pertinentes ; ils devaient prouver que leur crime avait été motivé par des considérations politiques ou commandité par une organisation politique ; et la réparation devait être proportionnelle au crime.

« J'étais allé là pour tirer sur tout ce qui bougeait. Mon but était d'abattre tout le monde dans la taverne. »

« Il a attrapé un tuyau en fer et a frappé le pauvre vieillard plusieurs fois à la tête. Et pendant qu'il faisait cela, tout le monde s'est joint à lui. »

« Le capitaine Van Zyl a abattu M. Hashe avec un pistolet .22. Puis il m'a passé le pistolet et j'ai tué M. Godolozzi. M. Lotz a abattu M. Galela. Et nous avons mis les trois morts sur la pile de bois. »

Après 1 888 jours d'audition, 1 167 demandeurs sur 7 116 ont été amnistiés.

Le processus d'amnistie a été dénoncé par certains groupes de pression politiques et des familles de survivants qui affirmaient que cela nuisait à la justice.

« Je voudrais encore souligner qu'il s'agissait bien de justice, pas d'une justice punitive mais d'une justice réparatrice. Nous cherchions davantage à réconcilier qu'à punir. Nous voulions trouver un moyen de traiter les crimes et les violations sans provoquer plus de bouleversements, en mettant en pratique le principe d'*Ubuntu* selon lequel notre humanité est liée à celle de l'autre. On sait par exemple que c'est grâce au processus d'amnistie qu'on a pu parler de vérité, parce que la vérité des gens qui ont été enlevés, tués et enterrés secrètement, on n'y a pas accès facilement, cela nous a permis d'exhumer les dépouilles de nombreuses personnes qui avaient disparu mystérieusement et cela a permis à leurs proches de connaître une sorte d'apaisement.

Un principe central qui a guidé la Commission Vérité était que toutes les parties au conflit seraient traitées équitablement et que toutes les violations des droits de l'homme seraient traitées de la même façon, même si elles avaient été commises par d'anciens



combattants pour la liberté. La légitimité de la lutte armée contre l'*apartheid* a été acceptée par la Commission Vérité mais il a également été signalé que des choses injustes pouvaient arriver dans une guerre juste.

« À la guerre, les soldats peuvent tuer, les soldats peuvent tuer des soldats ennemis, ils peuvent intentionnellement, délibérément tuer au combat des soldats ennemis sans que cela soit considéré comme un meurtre. Les combattants peuvent légitimement tuer d'autres combattants. Mais l'un des principes fondamentaux de la justice en temps de guerre est la distinction entre les combattants et les non-combattants. On ne peut jamais, même dans une guerre juste, viser délibérément un civil, un non-combattant, un passant. »

Nous avons des principes élevés et l'évocation de la doctrine de la guerre juste n'admet pas que la fin justifie les moyens parce que la justesse de la cause s'en trouverait fragilisée.

L'une des principales critiques à l'encontre de la Commission Vérité était que les responsables politiques qui avaient créé un climat propice aux violations des droits de l'homme avaient pris la fuite et que les simples soldats étaient traînés devant la Commission Vérité.

Comme ce fut le cas pour d'autres commissions vérité, c'était presque inévitable parce qu'il était difficile de prouver que les dirigeants politiques étaient directement responsables.

« J'ai les mains propres et il est absurde de dire que je savais. C'est un mensonge. Il est faux d'affirmer que j'avais une stratégie pour déstabiliser par la violence. »

« L'African National Congress l'a compris après quelques incidents au cours desquels des civils ont été capturés, le président nous a convoqués et nous a demandé de mettre un terme à cette méthode d'*abolition*. »

Mais pourquoi les jeunes Sud-Africains devraient-ils apprendre ce qu'a été la Commission Vérité si longtemps après la fin de ses travaux ?

« Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter. Si on ne sait rien sur son pays, on ne connaît pas son histoire et par conséquent on ne sait pas très bien ce qui



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

importe dans la vie. Il faut savoir ce qu'a été la Commission Vérité et Réconciliation parce qu'elle a beaucoup contribué à notre capacité de vivre ensemble, de manière raisonnable et harmonieuse. Malheureusement, on ne tire pas un trait sur le passé, on n'a pas le pouvoir de le réduire à néant, de dire "tournons la page" et de la tourner vraiment. On n'oublie pas le passé, il revient presque toujours nous hanter. »

Des années après le processus de la Commission Vérité, les Sud-Africains se demandent toujours si la Commission a réellement rempli sa tâche, à savoir amener la réconciliation.

« Non. La réconciliation est un processus. Ce n'est pas un événement isolé. La Commission Vérité et Réconciliation a contribué à ce processus. Il appartient à chacun de nous, Sud-Africains, d'apporter notre propre contribution. »



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

Message vidéo de l'

Archevêque émérite **D. TUTU**

**Archevêque émérite Desmond TUTU**

Lauréat du prix Nobel de la paix en 1984 pour son rôle de leader et de rassembleur dans la campagne visant à résoudre les problèmes de l'*apartheid* en Afrique du Sud, et ancien président de la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud

**C**hers amis, je vous salue chaleureusement. Je suis particulièrement fier de vous parler ce soir à l'occasion de la remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix parce que je considère le lauréat, l'Institut pour la justice et la réconciliation, un peu comme mon filleul. J'en suis en réalité le Président d'honneur.

L'Institut a été fondé par le professeur Charles Villa-Vicencio, qui était un membre éminent de notre Commission Vérité et Réconciliation. Charles croyait ardemment que la réconciliation est un processus et quand les travaux ont pris fin, il a voulu trouver un moyen de promouvoir la poursuite de ce processus en Afrique du Sud et ailleurs. Dans un laps de temps relativement court, il a extraordinairement bien réussi. Je suis honoré d'être Président d'honneur de l'Institut et d'avoir été de ceux qui ont encouragé Charles à faire avancer cette initiative.

Je suis particulièrement heureux que l'Institut soit implanté en Afrique où la démocratie est fragile et où la bonne gouvernance est trop souvent sacrifiée sur l'autel de l'opportunisme politique. L'Institut n'a pas eu peur de s'attaquer à quelques-unes des questions les plus délicates de notre continent, en particulier en Afrique australe. Il a organisé des forums pour la discussion et le débat publics et a mené toute une série de programmes et d'initiatives destinés à éduquer nos enfants et la communauté au sens large, pour qu'ils puissent tirer les leçons du passé et assumer la responsabilité de notre avenir.

L'Institut a à son actif de nombreux livres et publications qui font autorité. Mon filleul a grandi et c'est désormais un bel adolescent. J'observerai les progrès de l'Institut avec un vif intérêt dans les années à venir. La vigilance est le prix de la paix. L'Institut pour la justice et la réconciliation ne s'endort pas sur son travail.

Mes plus chaleureuses félicitations et mes meilleurs vœux à l'occasion de cet honneur prestigieux qui vous est fait. Que Dieu vous bénisse.





## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

*Allocution de*

**M. M. ARKOUN**

**M. Mohammed ARKOUN**

Président du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008

J'ai eu l'honneur de présider le jury du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix à deux reprises : en 2004 et en 2008. Je rappelle qu'en 2004, le jury a jugé préférable de différer ses décisions sur les dossiers soumis à son examen pour proposer à Monsieur le Directeur général une série de mesures en vue d'améliorer les procédures de constitution des dossiers de nomination demeurées sans changement depuis la création du Prix en 1981. Les membres du jury remercient Monsieur le Directeur général d'avoir bien voulu retenir toutes leurs recommandations.

Pour cette session de 2008, le jury a constaté une amélioration ; mais il a relevé aussi la persistance des pratiques instaurées depuis vingt-sept ans dans plusieurs des cinquante dossiers des nominations soumises cette année : vingt-six candidats individuels et vingt-quatre organisations.

Le jury poursuit les échanges sur chaque dossier pour atteindre si possible des décisions unanimes. Pour atteindre cet objectif, il réalise dès le départ l'unanimité sur les critères qui doivent guider l'évaluation comparée des candidats et des dossiers dans leur forme et leur contenu. On trouve des dossiers bâclés, minces, fautifs et des dossiers qui explicitent soigneusement les réponses indispensables aux questions du jury.

Compte tenu des critères retenus, je souhaite associer le public aux argumentaires les plus significatifs utilisés par les membres du jury durant les délibérations.

Les dossiers sont rarement assez explicites sur la formation, les activités et les motivations qui autorisent à présenter une candidature. À l'évidence, beaucoup ignorent les exigences et les objectifs d'une éducation pour la paix. On n'est pas assez renseigné sur la cohérence, la pertinence des acquis et des activités programmées pour enrichir et surtout innover et viser l'efficacité de l'éducation pour la paix, notamment devant l'expansion de la *violence systémique* à l'échelle mondiale malgré les engagements,



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

la création des instances internationales (ONU, UNESCO, TPI, OMS...) et les promesses depuis 1945. La rédaction de certains trahit déjà des ignorances, un manque de rigueur intellectuelle et de sens critique, des négligences incompatibles avec le métier d'éducateur en général et avec la culture de paix en particulier. On a souligné à plusieurs reprises que celle-ci exige plus qu'un projet ponctuel, limité dans le temps, il lui faut l'espace et la vision éducative humaniste, concrète, ouverte sur les cultures du monde et rayonnant à partir de l'UNESCO. C'est pourquoi le jury a suggéré au Secrétariat du Prix, à l'UNESCO, la réalisation d'une enquête sur la durée, les amplifications, les innovations, les rayonnements de l'action des lauréats – individus et organisations – qui ont reçu le prix depuis sa création. C'est une information très éclairante pour permettre aux prochains jurys d'assurer une continuité féconde à l'efficacité du prix. Car la culture de paix est loin d'être acquise dans les sociétés contemporaines dont quelques-unes sont ravagées par plusieurs formes et niveaux de violence : violence politique, religieuse, économique et sociale, ignorances institutionnalisées, systèmes d'inégalités légalisés, corruption, terrorisme international... La culture de paix est une conquête neuve, plus rêvée et désirée que disponible et opératoire, notamment dans les programmes de formation des maîtres et dans ceux de la transmission des savoirs.

Javier Pérez de Cuéllar a rappelé à juste titre que le Prix doit avoir une importance au-delà de la somme, au demeurant modeste, que reçoit le lauréat. Son importance morale dépasse la récompense matérielle pour ce qui a été accompli ; elle doit renforcer la volonté et les compétences nécessaires pour aller plus loin dans la concrétisation de la paix entre les hommes, les communautés et les nations.

Toutes ces observations ont conduit le jury à proposer à l'unanimité, pour le Prix 2008, l'Institut pour la justice et la réconciliation créé en 2000 en Afrique du Sud. Les objectifs et les fonctions assignés à cet institut illustrent clairement les critères définis par le jury et confirmés dans la présentation suivante faite par l'Institut lui-même.

L'Institut pour la justice et la réconciliation collabore avec les gouvernements, la société civile et les intellectuels. En tant que l'un des organismes clefs dans le renforcement de la justice de transition, l'Institut met en œuvre une vaste gamme de projets, parmi lesquels la publication annuelle de *Transformation audit* qui évalue les conditions sociales, économiques et éducatives nécessaires pour une paix durable. Parmi les autres projets de l'Institut, le projet *The turning points in history* a donné lieu à la publication du premier manuel exhaustif d'histoire de l'Afrique du Sud destiné à l'enseignement



secondaire depuis la fin de l'*apartheid*. Cet ouvrage fait appel à la tradition orale pour créer un « dialogue entre points de vue » et présente des récits personnels recueillis localement par des travailleurs sociaux qualifiés. Sur la base de l'expérience de la Commission Vérité et Réconciliation, l'Institut poursuit, dix ans après sa création, le renforcement du processus de réconciliation en l'étendant à d'autres pays africains comme le Rwanda, le Soudan, le Burundi, etc.

Nous venons d'écouter la voix de l'archevêque Desmond Tutu qui, avec celle de Nelson Mandela, a donné une réponse de paix et de communion de tous dans une nouvelle espérance au drame historique de l'*apartheid*, excluant ainsi toute persistance de la violence sociale, morale et politique. C'est la réponse d'une paix durable éthiquement enrichissante et politiquement émancipatrice. Par-delà l'exemple du peuple d'Afrique du Sud, ces deux grandes voix ont atteint le monde entier parce qu'elles ont créé une incomparable dette de sens pour chaque sujet humain. Vous avez entendu l'archevêque dire : « Il ne s'agit pas de punir, il ne s'agit pas même de juger pour punir. Non. Nous devons, ensemble, par des échanges libres, essayer de parler et de faire vivre la vérité de l'homme. » Et cette vérité de l'homme c'est, d'une part, la face du mal et de l'oppression et, de l'autre, la face de la liberté, de l'espérance et de l'émancipation de la condition humaine. Je vous rappelle une définition de Max Weber, le grand sociologue allemand, qui analyse l'État comme l'instance politique détenant *le monopole de la violence légitime*<sup>1</sup>. Cette proposition donne beaucoup à penser sur la place de la violence face à la paix dans les sociétés humaines. C'est là que résident le sens et la portée de toute contribution à la construction et à la diffusion d'une culture de paix à la hauteur des attentes créées par tant de guerres civiles, voire de génocides, qui ravagent les peuples à une époque où la raison humaine multiplie les révolutions scientifiques tout en réduisant le temps et les recherches consacrés à la pensée humaniste.

Pour la culture de paix, il nous faut réfléchir ensemble avec les Sud-Africains sur la vérité et la réconciliation, thème et pratique qui ont inspiré la création et les projets de l'Institut honoré aujourd'hui au sein de l'UNESCO. Car c'est la vocation précieuse de l'UNESCO de faire connaître à travers le monde toutes les initiatives, les œuvres de culture et de civilisation qui nourrissent, rehaussent et protègent la dignité humaine. Je pense avec vous à toutes les sociétés, tous les peuples dans les lointains passés et

---

<sup>1</sup> Dans Max Weber, 1919, *Le savant et le politique* : « Le pouvoir politique, c'est le monopole de la violence légitime. »



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle qui ont souffert et continuent de souffrir de l'autre face de l'homme : les massacres, les destructions, les asservissements, les dominations, les exploitations, les abolitions de l'espérance. Je ne fais pas un banal sermon ; en tant que Franco-algérien et historien de la pensée islamique, j'ai vécu dans ma prime jeunesse la guerre du peuple algérien non pas contre la France et le peuple français mais contre le système colonial imposé par l'Europe des Lumières à tant de peuples et de cultures. Cette page d'histoire a légué une empathie immédiate à cette partie du monde désignée comme le tiers monde après la Conférence de Bandung en 1955. Nous savons que la fin du système colonial a ouvert l'ère de nouvelles formes de la violence politique en corrélation avec un éloignement continu de la pensée et de la culture de paix au niveau mondial.

Je laisse au représentant de l'Institut le soin de nous renseigner davantage sur les parcours effectués et les activités programmées de cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans la vie, les témoignages et les leçons exemplaires du président Nelson Mandela et de son compagnon spirituel Desmond Tutu que tous nos contemporains admirent et célèbrent.

Aux noms des membres du jury, permettez-moi de remercier Monsieur le Directeur général de l'UNESCO pour son soutien constant au Prix.

Je vous remercie pour votre écoute attentive et pour les contributions que chacun d'entre vous est en mesure d'apporter au rayonnement et aux succès des objectifs du Prix.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

*Allocution de*

**M. K. MATSUURA**

**M. Koïchiro MATSUURA**

Directeur général de l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

**J**e suis très heureux de vous accueillir au Siège de l'UNESCO pour la remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008.

Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer très chaleureusement le Président du jury international du Prix, M. Mohammed Arkoun, originaire d'Algérie, professeur émérite de langue et littérature arabes à la Sorbonne et professeur invité à l'Institute of Ismaili Studies de Londres. Permettez-moi également d'accueillir un autre membre du jury, notre cher ami S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ancien ambassadeur et délégué permanent du Pérou auprès de l'UNESCO.

Enfin et surtout, je voudrais redire l'immense gratitude de l'UNESCO envers la Nippon Foundation – anciennement nommée Japan Shipbuilding Industry Foundation –, dont la généreuse donation a permis de créer le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix en 1981.

Le Prix, décerné à des personnes comme à des institutions, a pour objectif de « promouvoir toutes les actions visant à élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes ». Il est remis tous les deux ans dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la paix afin de récompenser des actions particulièrement remarquables en faveur de la paix, conformément à l'esprit de l'Acte constitutif de l'UNESCO et de la Charte des Nations Unies.

Cette année, alors que nous célébrons également le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la cérémonie présente une dimension politique particulière.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

L'ignorance, l'injustice, la discrimination, l'inégalité, l'intolérance et l'exclusion sont un terreau fertile pour la violence, les agressions, le conflit.

L'engagement de l'UNESCO en faveur de la paix, du dialogue et des valeurs universelles est donc plus que jamais un impératif. Il est tout aussi capital de redire le rôle essentiel de ces valeurs dans l'avènement d'un monde de plus grande tolérance, de compréhension, de respect et de soutien mutuels, dans le respect des droits de l'homme.

En tant que pilier de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, l'UNESCO joue un rôle primordial dans la mise en œuvre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2001. Dans ce contexte, l'Organisation est appelée à encourager et favoriser le dialogue entre les civilisations et à le promouvoir à travers les diverses activités des Nations Unies. Ce n'est que grâce à un véritable dialogue que nous pourrions venir à bout de l'ignorance – l'ignorance de l'autre, l'ignorance de l'histoire de l'autre, de sa culture, de ses valeurs, de sa religion et de son mode de vie. Nous serons ainsi en mesure de comprendre et d'apprécier les cultures différentes. C'est la condition *sine qua non* de la paix.

Les tensions et l'insécurité croissantes du monde contemporain témoignent du besoin d'actions éducatives permettant aux différentes communautés d'« apprendre à vivre ensemble ». À cet égard, l'une des préoccupations essentielles de l'UNESCO est de promouvoir l'éducation pour la paix tout au long de la vie, en englobant le développement humain dans son ensemble.

L'éducation pour la paix est fondamentale pour le progrès du respect des droits de l'homme et de la démocratie. Elle contribue au refus de la violence, des préjugés, des stéréotypes et de la discrimination, elle instille un esprit de tolérance et de compréhension internationale qui nous permet de passer d'une culture de la guerre à une culture de la paix.

C'est pourquoi j'ai l'immense plaisir de vous présenter le lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008, l'Institut pour la justice et la réconciliation d'Afrique du Sud.

L'Institut, dont la candidature a été présentée par le ministère de l'Éducation sud-africain, est une organisation sans but lucratif fondée en 2000 et établie au Cap.



Son but est d'encourager la réconciliation en Afrique du Sud après l'*apartheid* et de promouvoir la paix à partir d'une analyse sociopolitique approfondie.

L'éducation pour la réconciliation a été au cœur des travaux de l'Institut visant à instaurer et renforcer le processus de réconciliation en Afrique du Sud et dans d'autres pays africains, comme le Rwanda, le Soudan et le Burundi.

L'Institut collabore avec les gouvernements, les associations et les intellectuels de pays en transition pour renforcer la justice, le développement et la sécurité humaine, grâce à un travail de recherche et d'analyse et au renforcement des capacités. À travers ses nombreux projets, il est l'un des principaux prestataires dans le domaine de la justice en période de transition et publie notamment un rapport annuel, *Transformation audit*, qui évalue les développements sociaux, économiques et éducatifs nécessaires à une paix durable.

Selon les recommandations du jury international, j'ai maintenant le grand honneur de remettre le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008 à l'Institut pour la justice et la réconciliation, en reconnaissance « des remarquables efforts qu'il déploie en faveur d'une réconciliation durable par l'éducation et contre l'injustice systémique en Afrique ». Je félicite l'Institut pour son action décisive envers la paix et la réconciliation et j'adresse à toute son équipe, à travers son directeur exécutif, M. Fanie du Toit, mes vœux les plus sincères.

Je cède à présent la parole à M. Fanie du Toit, directeur exécutif de l'Institut pour la justice et la réconciliation.



Allocution de

## M. F. DU TOIT

**M. Fanie DU TOIT**

Directeur exécutif de l'INSTITUT POUR LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION  
(IJR, Afrique du Sud)

Lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008

C'est pour moi un instant de gratitude et de joie profondes : gratitude envers l'UNESCO pour cette reconnaissance exceptionnelle, mais aussi joie de pouvoir recevoir ce prix au nom du Conseil et du personnel de l'Institut pour la justice et la réconciliation, et en réalité au nom de tant d'autres Sud-Africains qui, au cours des huit dernières années, ont aidé l'Institut à poursuivre sa mission. Celle-ci figure en bonne place parmi les préoccupations d'un grand nombre d'organisations de la société civile, en Afrique du Sud comme ailleurs sur le continent, qui continuent à œuvrer, sans bruit et sans relâche, dans les bons comme dans les mauvais moments, pour réparer l'éclatement des sociétés africaines consécutif au colonialisme, à l'*apartheid*, à l'oppression et à la guerre.

Cet après-midi, je voudrais vous faire part de quelques réflexions sur la relation complexe qui existe entre éducation pour la paix, justice et réconciliation. En octobre 1998, la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud a présenté son rapport final au gouvernement. La période était difficile ; le processus de la Commission s'était révélé essentiel pour le passage de l'*apartheid* à une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Pour autant, tout le monde n'était pas satisfait du travail et des conclusions de la Commission. En acceptant le rapport, le président de l'époque, Nelson Mandela, dit ceci :

« Nous récoltons aujourd'hui une partie de ce que nous avons semé à la fin d'une famine sud-africaine. Et dans la fête et la déception qui accompagnent une telle récolte, nous savons qu'il nous faudra semer à nouveau, et récolter à nouveau, encore et encore, pour assurer notre subsistance, pour prospérer en tant que communauté et pour que notre génération sache qu'après nous, nos enfants connaîtront la sécurité que procure la connaissance universelle de trois mots simples : plus jamais ça ! »





## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

Et Mandela d'ajouter :

« La Commission n'était pas tenue de reconstituer une histoire complète et définitive des trois dernières décennies. Elle n'était pas non plus censée forger une réconciliation immédiate. Elle ne prétend d'ailleurs pas l'avoir fait. Sa réussite dépend en tout état de cause du degré de notre coopération à tous. Pourtant nous sommes convaincus qu'elle a contribué au travail en cours qui consiste à jeter les bases de l'édifice de la réconciliation. *L'édification de cette maison de la paix ne saurait se poursuivre sans moi. Elle ne saurait se poursuivre sans vous.* »

La Commission a en effet contribué à construire les fondations de cette « maison de la paix ». Elle a appris à l'Afrique du Sud que la justice, la responsabilité et la réconciliation étaient indissociables. Elle nous a appris que la réconciliation avait beaucoup à voir avec la connaissance de nous-mêmes et de ce que nous voulons devenir ensemble en tant que victimes, auteurs de crimes et bénéficiaires. Profondément attachée à la justice, la réconciliation n'a rien à voir avec des idéaux abstraits ou un pardon vide de sens, comme on la décrit souvent. La Commission nous a appris avec plus ou moins de succès qu'il importait, à des tournants précis de la vie d'une nation, de s'arrêter aux côtés des victimes, d'écouter leurs récits et de leur offrir la dignité civique et humaine que représente la réparation. Elle nous a également appris que tous les compromis politiques ne dispensent pas nécessairement de l'obligation de s'expliquer sur les atrocités passées, qu'on ne s'acquitte pas forcément de cette obligation devant un tribunal et que les sanctions n'entraînent pas toutes l'incarcération des auteurs de crime. Plus important encore, nous avons compris que la réconciliation ne pouvait pas être imposée et que ceux qui se réconcilient devaient se l'approprier de *leur propre* initiative. La Commission devait être *notre processus* ou alors elle risquait de ne pas en être un. En même temps, avec tous ses points forts et ses points faibles, elle a mis en relief la nécessité, pour chacun de nous, d'en savoir plus sur la réconciliation et sur son pouvoir de construire une paix juste et équitable. Aucun individu ni aucun groupe n'avait la réponse. C'est en cela notamment que la Commission a donné des leçons essentielles d'éducation pour la paix.

C'est dans cet esprit que l'Institut pour la justice et la réconciliation a été créé en mai 2000 et qu'il poursuit son travail. La Commission, malgré son importance, n'a pas permis une reconstitution historique complète et définitive, une réconciliation instantanée ou un véritable apaisement – elle n'était pas en mesure de le faire. Il a



rapidement été clair que ces objectifs nécessiteraient un processus plus long. C'est pourquoi, modeste pas dans cette direction, l'Institut a été créé avec un certain nombre d'associés sous l'autorité stimulante de son fondateur, M. Charles Villa-Vicencio, directeur exécutif, du Président du Conseil, M. Jakes Gerwel, et de son président d'honneur, l'archevêque émérite Desmond Tutu.

L'objectif était de créer un laboratoire d'idées qui se consacrerait expressément à la question essentielle de l'édification d'une réconciliation durable. C'était une manière de relever le défi de Mandela, à savoir « offrir notre aide », même modeste, pour contribuer à construire la « maison de la paix ». Je voudrais rendre un hommage particulier, ce soir, à ces fondateurs clairvoyants. Animés d'une vision et d'une passion, ils ont su identifier un but et une mission au service desquels l'Institut peut aujourd'hui continuer à bâtir.

Aujourd'hui, l'Institut poursuit son action à l'interface entre justice et réconciliation en Afrique du Sud, tout en étudiant les leçons tirées avec pertinence d'autres conflits en Afrique. Selon lui, il ne peut y avoir de réconciliation durable sans justice dans le domaine socio-économique et dans celui de la loi mais, inversement, la justice sans réconciliation politique et sociale reste un rêve lointain. Par conséquent, dans tout ce qu'il fait, l'Institut cherche à contribuer à l'édification de sociétés justes, démocratiques et soucieuses de n'exclure personne dans les pays africains avant, pendant et après la transition politique. Il s'inscrit dans ce long processus d'apprentissage du vivre ensemble après la guerre et l'oppression, et d'échanges instructifs sur la manière de construire une société dans laquelle « Plus jamais ça ! » cesse d'être un slogan et devient une réalité.

Comme vous le savez, les champs de bataille en Afrique ne suivent pas les lignes bien définies des frontières nationales, ce ne sont pas non plus des tranchées où servent des hommes avec leurs baïonnettes, leurs mitrailleuses et leurs « nobles idéaux ». Au contraire, la principale région de conflit de l'Afrique s'étire de Kinshasa en République démocratique du Congo – en passant par Bujumbura, Gulu et Khartoum – jusqu'à Asmara et Djibouti sur la mer Rouge, en faisant des zigzags et en traversant les villages et les villes, les terrains de jeux, les cimetières et les potagers. Par leur nature même, ces conflits impliquent tous les membres de la société, à savoir les enfants, les adolescents, les personnes âgées et, presque toujours, les femmes. Bien souvent, dans ces guerres communautaires, les combattants et les non-combattants s'entremêlent au point qu'il est pratiquement impossible de les distinguer.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

Dans de tels contextes, la réconciliation doit se traduire non seulement par des accords entre élites mais aussi par des initiatives vraiment nationales qui recueillent un large soutien, afin d'encourager une paix véritable, ce qui passe nécessairement par l'éducation – formelle comme non formelle –, qui est une stratégie décisive. Si elle est souvent négligée, l'éducation joue donc un rôle prépondérant dans la transition politique. L'objectif devrait être non seulement de réformer et de renforcer les institutions éducatives, mais aussi de promouvoir un « échange de points de vue » propre à chaque situation.

C'est parce que les divisions sociales sont enseignées ou appliquées que M. Mandela a pu autrefois parler de « désapprendre » ces attitudes grâce à l'éducation – non seulement pour stimuler le débat mais aussi pour permettre à des voix qui ne sont pas encore suffisamment représentées de participer. La réforme éducative post-conflit doit être participative et inclusive. En Afrique en particulier, elle doit renforcer les processus de réconciliation locale et de justice transitionnelle plutôt que prescrire une solution « unique » aux pays partenaires.

Pour aborder le conflit de cette manière, l'Institut met au point des ressources éducatives adaptées à chaque contexte afin de promouvoir la réconciliation. S'appuyant sur le passé pour aller de l'avant, l'Institut tire les enseignements de l'histoire afin d'éduquer pour l'avenir. Au lendemain d'un conflit, chaque génération a quelque chose à enseigner et peut donner une réponse importante à la question : « Et maintenant, où allons-nous ? » Situé à l'interface entre le monde universitaire et le cadre plus large de la société civile, l'Institut s'appuie sur les réflexions et les recherches des experts, des intellectuels et des créateurs, tout en encourageant le débat et l'action dans la société tout entière.

Ces initiatives éducatives permettent aux communautés d'affronter les maux de la société, tant en leur sein que d'un groupe à l'autre, d'évoquer une mémoire commune, d'encourager le débat public, d'analyser les grandes tendances politiques, sociales et économiques, et de faire des propositions en vue d'une réforme institutionnelle. Elles renforcent en outre la capacité des institutions éducatives de mettre en place de nouveaux programmes fondés sur les droits de l'homme et les valeurs démocratiques.

Parmi les publications de l'Institut, on peut citer *Turning points in history project*, produit au départ en partenariat avec le South African History Project, *Transformation audit*, audit annuel de l'Institut qui mesure le degré d'autonomie économique des



populations défavorisées d'Afrique du Sud, et le *Reconciliation barometer* qui mesure chaque année le niveau de la réconciliation raciale.

Par ailleurs, l'Institut dialogue et coopère avec des partenaires dans d'autres sociétés en situation de post-conflit, plus particulièrement dans la Grande Corne de l'Afrique, dans la région des Grands Lacs et en Afrique australe où, au Zimbabwe, par exemple, un travail considérable est entrepris avec les principales factions et d'autres courants politiques. Il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour échanger des enseignements de première importance, de meilleures pratiques et des analyses comparatives.

Permettez-moi de conclure par ces mots.

L'Afrique du Sud de 2008 est différente de l'Afrique du Sud de 1998, lorsque la Commission Vérité et Réconciliation a achevé son travail. Nous traversons indiscutablement une période sombre – peut-être la plus sombre depuis la signature de l'accord de paix national en 1992. L'optimisme et la solidarité nationale ont, dans certains milieux, été compromis par les nouvelles menaces plus sérieuses qui pèsent sur la réconciliation politique et par une impatience palpable dans la rue où le besoin de services est manifeste et où un sentiment de relatif dénuement augmente tandis que la richesse continue de s'accumuler entre des mains trop peu nombreuses. La première victime de cette situation est la confiance du public dans les institutions démocratiques et les processus de réconciliation qu'elles devraient protéger. Et pourtant, les grands piliers de la gouvernance démocratique, à savoir la société civile, une presse libre, un pouvoir judiciaire indépendant et la croissance économique, sont toujours en place. Par conséquent, l'Afrique du Sud ne représente aujourd'hui ni la supériorité morale qu'elle a pu incarner dans le passé, ni le pessimisme de ceux qui pensent que rien de bien ne peut venir de l'Afrique. Notre avenir est, pour l'instant, incertain. C'est dans cette lutte entre inclusion et exclusion, entre un égoïsme effréné et une gouvernance fondée sur des valeurs qu'une initiative de la société civile telle que cet institut trouve sa place et cherche à faire la différence.

Ce prix marque indiscutablement un grand moment dans la vie de l'Institut. Ayant eu l'honneur d'avoir été proposé pour cette distinction par le ministère de l'Éducation du Gouvernement sud-africain, l'Institut tient à remercier ses partenaires dans toute l'Afrique, à savoir les gouvernements, les entreprises, les organisations de la société



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

civile, les universités et les communautés religieuses, d'avoir contribué à ses travaux. Nos bailleurs de fonds, en particulier les Gouvernements danois, néerlandais et suédois, ainsi que les fondations Charles Stewart Mott et WK Kellogg, se sont montrés exceptionnellement généreux et fidèles dans leur soutien.

En acceptant le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008, je voudrais remercier sincèrement le Directeur général et son Organisation pour cet honneur et les assurer que l'Institut reste déterminé à faciliter la réconciliation par l'éducation en Afrique. Cette récompense traduit un immense sentiment de solidarité de la part des Nations Unies tandis que nous transformons l'Afrique pour qu'elle puisse occuper la place qui lui revient dans le monde. Ensemble, dans l'esprit des paroles de Mandela, nous restons déterminés et nous vous demandons votre aide pour œuvrer en faveur d'une Afrique sur laquelle trois mots simples régneront : « Plus jamais ça ! »



# ANNEXES



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU PRIX UNESCO DE L'ÉDUCATION POUR LA PAIX\*

### Article premier – But

Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix a pour but de promouvoir toutes les actions visant à « l'établissement des défenses de la paix dans l'esprit des hommes », en récompensant une activité particulièrement remarquable visant à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser les consciences de l'humanité en faveur de la paix, en s'inspirant de l'esprit de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Charte des Nations Unies.

### Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du prix

2.1 Le prix s'intitule « Prix UNESCO de l'éducation pour la paix ».

2.2 *Montant fait d'une donation unique* : Le prix est financé grâce aux intérêts produits par la donation de 1 million de dollars des États-Unis, faite à l'UNESCO en 1980 par la Japan Shipbuilding Industry Foundation (aujourd'hui dénommée The Nippon Foundation).

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un compte spécial produisant des intérêts ouvert pour le prix (se reporter au Règlement financier).

2.4 Tous les frais de fonctionnement/gestion du prix, y compris la totalité du coût de la cérémonie de remise du prix et de l'information du public, sont intégralement couverts par les intérêts provenant de la donation de la Japan Shipbuilding Industry

---

\* Le présent règlement a fait l'objet d'amendements, adoptés lors de la 172<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO (septembre 2005).



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

Foundation. À cette fin, le Directeur général prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le compte spécial créé conformément au Règlement financier du prix.

2.5 Le prix est décerné tous les deux ans, c'est-à-dire une fois par exercice biennal de l'UNESCO, initialement pour quatre exercices biennaux.

2.6 Le montant du prix sera de l'ordre de 60 000 dollars ; le montant exact en sera établi tous les deux ans en tenant compte des intérêts provenant du fonds.

2.7 Le montant d'un prix non attribué un biennium pourra être attribué le biennium suivant à un second lauréat. Le prix ne sera pas divisible, sauf à titre exceptionnel. Dans le cas de deux lauréats, le montant du prix peut être partagé en parts égales.

2.8 Le montant de 1 million de dollars des États-Unis offert par la Japan Shipbuilding Industry Foundation est déposé dans un compte spécial de l'UNESCO et seuls les intérêts annuels seront utilisés pour le financement du prix et des activités du jury chargé de l'attribuer. La durée d'attribution du prix est indéterminée. Si l'UNESCO décide d'arrêter l'attribution du prix, le solde du fonds sera restitué à la Fondation.

### **Article 3 – Conditions / critères applicables aux candidats**

3.1 Les candidats devront avoir apporté une contribution importante à la sensibilisation de l'opinion publique et à la mobilisation des consciences de l'humanité en faveur de la paix. Ils devront s'être distingués par une action méritoire, exécutée dans l'esprit de l'UNESCO et de la Charte des Nations Unies, s'échelonnant sur plusieurs années et confirmée par l'opinion publique internationale, dans les domaines :

- de la mobilisation des consciences pour la paix ;
- de la mise en œuvre, à l'échelle internationale ou régionale, de programmes d'activités visant à renforcer l'éducation à la paix, en y associant l'opinion publique ;





- du lancement d'initiatives importantes contribuant au renforcement de la paix ;
- de l'action éducative entreprise en faveur de la promotion des droits de l'homme et de la compréhension internationale ;
- de la sensibilisation de l'opinion publique, par les médias et par d'autres moyens efficaces, aux problèmes de la paix ;
- et dans toutes autres activités reconnues capitales pour l'établissement de la défense de la paix dans l'esprit des hommes.

3.2 Le prix peut être décerné à une personne, à un groupe de personnes ou à une organisation.

3.3 Le lauréat ne saura faire l'objet d'une discrimination quelconque pour des motifs relevant de sa nationalité, de sa religion, de sa race, de son sexe ou de son âge.

#### **Article 4 – Désignation du(des) lauréat(s)**

Le(s) lauréat(s) sera (seront) désigné(s) par le Directeur général de l'UNESCO sur proposition d'un jury international.

#### **Article 5 – Jury**

5.1 Le jury se compose de cinq personnalités (membres indépendants) venant des différentes régions du monde et des deux sexes, nommées par le Directeur général pour une durée de six ans (trois prix) renouvelable. Les membres du Conseil exécutif et leurs suppléants ne peuvent pas être désignés comme jurés. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, un juré se récusé ou est prié par le Directeur général de le faire. Le Directeur général peut remplacer des membres du jury pour une raison légitime.

5.2 Le jury élit son/sa président(e) et son/sa vice-président(e). Les jurés ne sont pas rémunérés mais perçoivent une indemnité de voyage et de logement, le cas échéant. Il faut un quorum de trois personnes pour que le jury puisse délibérer. Les langues de travail du jury sont l'anglais et le français.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

5.3 Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément au présent règlement général et avec l'assistance d'un membre du Secrétariat de l'UNESCO, désigné par le Directeur général. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible et, sinon, à bulletins secrets jusqu'à ce qu'une majorité simple se dégage. Un juré ne prend pas part au vote sur une candidature présentée par son pays.

5.4 Le jury se réunit une fois tous les deux ans au cours des trois mois qui suivront la date limite de présentation des candidatures afin de formuler des recommandations au Directeur général pour la sélection du (des) lauréat(s) de l'année.

5.5 Le jury adresse au Directeur général de l'UNESCO une évaluation des candidatures, accompagnée de recommandations, à l'issue de sa réunion au Siège une fois tous les deux ans.

5.6 Les membres du jury siégeront en tant que « Commission internationale pour la paix dans l'esprit des hommes » ; celle-ci pourra entreprendre toute autre activité d'étude, de recherche et de sensibilisation de l'opinion publique dans le domaine de l'éducation pour la paix, telle qu'elle est définie dans l'article premier du présent règlement.

5.7 En complément du travail mené par la « Commission internationale pour la paix dans l'esprit des hommes », l'UNESCO encouragera toute activité dans les pays des États membres destinée à renforcer l'action pour l'éducation à la paix dans toutes les sociétés civiles.

5.8 Dans la même perspective, l'UNESCO organisera, en conformité avec ses programme et budget adoptés pour le biennium, des rencontres internationales destinées à faire connaître les activités les plus marquantes au service de la pensée et de la culture de paix. Ces conférences pourront avoir lieu en particulier lors de chaque cérémonie de remise du prix, soit au Siège de l'UNESCO, soit dans un des pays choisis dans les différentes régions du monde.

### **Article 6 – Présentation des candidatures**

6.1 Le Directeur général de l'UNESCO invite officiellement les gouvernements



des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ainsi que les organisations non gouvernementales et intergouvernementales entretenant des relations de consultation formelles avec l'Organisation et actives dans un domaine visé par le prix, les personnalités qualifiées, de l'avis du Directeur général, ainsi que toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde et qui sont considérées aptes, à présenter des candidatures d'un particulier, d'un groupe de particuliers ou d'une organisation au Secrétariat du prix à une date qui sera précisée au cas par cas.

6.2 Le Directeur général doit également prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser l'accroissement du nombre de candidatures, en s'adressant notamment à toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde.

6.3 Les candidatures sont proposées au Directeur général par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ou par des organisations non gouvernementales et intergouvernementales entretenant des relations formelles avec l'UNESCO, les personnalités qualifiées, de l'avis du Directeur général, ainsi que toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde et qui sont considérées aptes à présenter une candidature. Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée.

6.4 Le Directeur général de l'UNESCO doit inciter les États membres, ainsi que tout autre « nominateur » attitré, à présenter des dossiers de candidature dûment justifiés à partir des buts et des objectifs clairement définis dans le Règlement général du prix UNESCO de l'éducation pour la paix. En particulier, chaque candidature doit être obligatoirement accompagnée d'une lettre, signée par le candidat lui-même, s'agissant d'un individu, ou par une autorité responsable, s'agissant d'une institution, à l'intention du jury du prix, en anglais ou en français, comprenant notamment :

- (a) la description du profil et des réalisations du candidat ;
- (b) le résumé des travaux ou les résultats des travaux, publications et autres documents pertinents ayant une importance majeure;



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

- (c) un argumentaire précis sur la pertinence de la candidature par rapport aux exigences d'une pensée et d'une culture de paix, compte tenu de l'actualité mondiale au moment où la candidature est formulée.

Toute candidature n'incluant pas cette lettre sera considérée comme non recevable par le secrétariat du prix.

6.5 Le secrétariat du prix a autorité pour signaler au jury les dossiers qui ne répondraient pas à tous les critères énoncés dans le Règlement général.

6.6 La date limite pour la présentation des candidatures sera fixée une fois tous les deux ans par le Directeur général.

### Article 7 – Modalités d'attribution du prix

7.1 Le prix est décerné par le Directeur général lors d'une cérémonie officielle organisée à cet effet à Paris, le 21 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la paix. L'UNESCO remet au(x) lauréat(s) un chèque correspondant au montant du prix, ainsi qu'un diplôme et la statuette *L'Olivier*, réalisée, à la demande de l'UNESCO, par le sculpteur espagnol Apel.les Fenosa. L'UNESCO annonce officiellement le (les) nom(s) du (des) lauréat(s).

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux personnes, le prix leur est décerné conjointement. Le montant d'un prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de deux personnes.

7.3 Si possible, le (les) lauréat(s) fait (font) un exposé sur les travaux récompensés lors de la cérémonie de remise du prix ou en liaison avec elle. Cet exposé fera l'objet d'une publication de l'UNESCO.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume (il est remis à des membres de sa famille ou à une institution).



7.5 Si un lauréat refuse le prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Directeur général.

### **Article 8 – Clause de caducité automatique — renouvellement obligatoire du prix**

8.1 À l'issue d'une période de six ans, le Directeur général de l'UNESCO, avec le donateur, fait le point sur tous les aspects du prix et décide de le maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de suppression du prix, conformément au Règlement financier du prix, le solde du fonds sera restitué à la Nippon Foundation.

### **Article 9 – Appel**

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du prix. Les candidatures proposées au prix ne sont pas divulguées.

### **Article 10 – Amendements au Règlement général du prix**

Tout amendement au présent règlement général doit être soumis au Conseil exécutif pour approbation.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2008

# MEMBRES DU JURY

Membres du jury international  
du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008

*Président du jury international :*

**M. MOHAMMED ARKOUN (Algérie)**

Professeur émérite, Sorbonne (Paris-III)

Paris

Professeur invité, Institute of Ismaili Studies

Londres

**M<sup>me</sup> MIREILLE DELMAS-MARTY (France)**

Professeur de droit, Collège de France

Paris

**S. Exc. M. JAVIER PÉREZ DE CUÉLLAR (Pérou)**

Ancien Secrétaire général des Nations Unies

Paris

**S. Exc. M. CASSAM UTEEM (Île Maurice)**

Ancien Président de la République de Maurice

Port-Louis

**M<sup>me</sup> WU QING (République populaire de Chine)**

Député, Congrès du peuple d'Haidian

Beijing



# LAURÉATS

## Lauréats

### du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix (1981-2008)

#### 1981



#### M<sup>me</sup> Helena Kekkonen (Finlande)

De par ses séminaires de formation à l'adresse des enseignants, ses conférences, sessions d'été, films éducatifs et autres auxiliaires pédagogiques, M<sup>me</sup> Helena Kekkonen, née en 1926, s'est vouée sans relâche à créer, chez les éducateurs et tous les responsables, des dispositions en faveur de la paix. Sa personnalité, ses activités de pédagogue et son immense contribution au développement de l'éducation pour la paix, aux niveaux national, régional et mondial, ont valeur d'exemple pour l'ensemble de la communauté internationale.



#### Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS)

Créée en 1920, l'Organisation mondiale du mouvement scout est une organisation non gouvernementale d'envergure internationale qui dispose de nombreuses sections nationales. Ce mouvement pédagogique, bénévole et apolitique est ouvert à tous les jeunes, sans distinction d'origine, de race ou de croyance. La contribution importante qu'il a apportée à l'éducation de la jeunesse, dans un esprit de concorde, d'assistance, de paix, d'amitié et de fraternité au-delà des frontières, est universellement reconnue. Le scoutisme est une éducation pour la vie dont l'action complète celle de la famille et de l'école.

#### 1982



#### Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) (Suède)

Créé en 1966, le SIPRI est une fondation indépendante dont l'action se concentre essentiellement sur les problèmes du désarmement et de la limitation des armements. Il poursuit des recherches scientifiques dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, et conduit des études dans le but d'instaurer une paix juste et durable. Depuis de nombreuses années, l'Institut attire



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

l'attention internationale, grâce à ses analyses multiples, rigoureuses et précises et ses recherches en faveur de la paix, sur la manière dramatique dont l'homme gaspille ses ressources intellectuelles et naturelles dans sa course vers l'autodestruction.

**1983**



### **Pax Christi International**

Pax Christi International, bien que d'inspiration religieuse, est une organisation fondée en 1945 dont les activités dans le domaine de l'éducation pour la paix, en particulier auprès de la jeunesse, transcendent les frontières religieuses et idéologiques. Elle mène, en faveur de la paix, une action dynamique comportant plusieurs dimensions complémentaires telles que le désarmement, les droits de l'homme, le rapprochement Est-Ouest et la solidarité Nord-Sud pour le développement.

**1984**



### **International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW)**

Fondée en 1980 grâce aux efforts résolus d'un petit groupe de médecins américains et soviétiques, cette association s'est rapidement muée en un mouvement de grande ampleur regroupant des praticiens du monde entier. Les deux principaux objectifs que visent ses multiples activités sont de préserver la vie humaine, en recourant, pour alerter l'opinion mondiale sur les dangers liés aux armes nucléaires, à l'influence scientifique et morale qu'exerce la profession médicale, et de favoriser un esprit de coopération et de compréhension mutuelle entre les peuples.

**1985**



### **Général Indar Jit Rikhye (Inde)**

Après de nombreuses années passées au service des Nations Unies en tant que responsable d'opérations dans des zones de conflit, le général Indar Jit Rikhye (1920-2007) a participé en 1969 à la création de l'Académie internationale pour la paix, un institut éducatif non gouvernemental à but non lucratif visant à promouvoir la recherche sur le maintien de la paix. De 1971 à 1990, il s'est attaché, en sa qualité de président-fondateur, à élaborer des formules aptes à résoudre différents conflits, ainsi que des programmes d'études pratiques qui ont été adoptés par de nombreux instituts pédagogiques et professionnels. Il a également dirigé des programmes de formation sur la résolution des conflits au sein de diverses institutions internationales et publié de nombreux ouvrages sur le maintien de la paix.





**Institut Georg Eckert pour la recherche internationale en matière de manuels scolaires (Allemagne)**

L'Institut a été fondé en 1951 par l'homme dont il porte le nom. Historien de formation, marqué par son expérience personnelle de la Seconde Guerre mondiale, M. Georg Eckert s'est employé à réviser les manuels scolaires pour les débarrasser de tous leurs préjugés et stéréotypes. À l'initiative de l'Institut — et souvent en collaboration avec l'UNESCO —, de nombreuses commissions internationales d'experts, d'historiens, de géographes, de sociologues, etc., ont été mises en place dans le but d'échanger, de comparer puis de réviser conjointement les matériaux pédagogiques et de les rendre plus objectifs.

**1986**



**M. Paulo Freire (Brésil)**

Éducateur éminent, philosophe et historien, M. Paulo Freire (1921-1997) a œuvré avec une détermination et un dévouement inlassables en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation des populations les plus démunies. Auteur d'une méthode réputée d'alphabétisation baptisée « conscientisation » ou « éducation de libération », il n'a pas seulement favorisé l'accès du plus grand nombre à l'éducation, mais aussi cherché à faire des hommes et des femmes illettrés des « sujets » de l'histoire à part entière et non, du fait de leur incapacité à lire et écrire, des « objets » résignés. Son aptitude psychologique exceptionnelle à comprendre les plus humbles et à leur enseigner que « savoir, c'est pouvoir », ainsi que ses remarquables qualités pédagogiques et humaines ont fait de lui l'un des pédagogues les plus originaux de notre temps, dont l'objectif ultime a été de promouvoir, par le biais de l'action éducative, les droits de l'homme et la compréhension universelle.

**1987**



**M<sup>me</sup> Laurence Deonna (Suisse)**

M<sup>me</sup> Laurence Deonna, née en 1937, est écrivain, reporter et photographe. Elle œuvre simultanément, hors de tout parti pris idéologique ou religieux, à rapprocher les peuples par le biais du dialogue et de la compréhension mutuelle ainsi qu'à améliorer la condition de la femme dans le monde. L'action de M<sup>me</sup> Deonna, alliant la recherche passionnée de la vérité au souci constant de servir la justice et la paix, de renforcer le respect de la personne humaine, d'ouvrir entre les nations, les sensibilités culturelles et les individus des brèches toujours plus grandes par où faire



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

passer amitié et coopération, donne un exemple éclatant du concours que l'information et la communication peuvent apporter à la compréhension internationale.



### **Servicio Paz y Justicia en América Latina (SERPAJ-AL)**

SERPAJ-AL, qui a vu le jour en 1974 en Amérique centrale, s'est peu à peu étendu au cône Sud et à la région andine. Aujourd'hui, l'association est présente en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay et en Uruguay. Les principes fondateurs de SERPAJ-AL s'inspirent du mouvement chrétien œcuménique né du contexte social latino-américain de lutte pour une société plus juste et plus libre et de la stratégie de la non-violence. SERPAJ-AL dirige des plates-formes d'éducation pour la paix, de sensibilisation et d'éducation pour le respect des droits des personnes et des peuples, ainsi que des programmes de formation destinés aux dirigeants des classes rurales.

**1988**



### **Frère Roger de Taizé (France)**

Frère Roger de Taizé (1915-2005) a été un pacificateur actif, doté d'une vision globale. Il a traduit cette vision en une action locale quotidienne en vivant, enseignant et pratiquant la réconciliation, valeur fondamentale et condition essentielle pour instaurer la paix. En 1940, il a fondé la communauté œcuménique internationale de Taizé, petit village du centre de la France. Depuis les jours les plus sombres de la France occupée, Taizé est une oasis : symbole de la réconciliation entre les peuples français et allemand lors de la Seconde Guerre mondiale, elle est aujourd'hui synonyme de rapprochement entre tous les chrétiens et, par-delà la religion, entre tous les hommes. Porteuse d'un message d'espoir, de confiance et de partage universel, cette communauté a essaimé dans le monde entier.

**1989**



### **M. Robert Muller (France)**

Robert Muller, né en 1923, originaire d'Alsace-Lorraine, a été profondément marqué par les souffrances endurées par sa région et par ses propres expériences lors de la Seconde Guerre mondiale. Il décide ensuite de se consacrer à la paix et à l'entente internationale, s'appuyant sur une philosophie profondément humaniste proche de celle d'Albert Schweitzer ou de Robert Schuman. Après quarante années d'un travail dévoué conduit dans les coulisses de l'Organisation des Nations Unies, il est nommé recteur de l'Université de la paix fondée au Costa Rica par l'Assemblée générale



des Nations Unies. De par son action et son humanisme, il a insufflé inspiration et espérance au monde entier. Son action est un exemple pour les jeunes de tous les pays. Il apparaît aujourd'hui comme l'un des grands pacifistes de notre temps.



### **Association internationale de recherche consacrée à la paix (IPRA)**

L'IPRA, créée en 1965, s'attache inlassablement à faire progresser la recherche interdisciplinaire sur les causes de la guerre et autres formes de violence et sur les conditions propices à la paix. Elle encourage à cette fin, aux niveaux national et international, les études et l'enseignement sur la quête de la paix dans le monde et facilite les contacts entre chercheurs du monde entier ; elle favorise en outre la diffusion internationale des résultats des recherches et de l'information sur les progrès accomplis en matière d'études sur la paix. L'IPRA s'est notamment distinguée par la création d'une Commission d'éducation pour la paix, devenue à l'heure actuelle le support d'un dialogue fructueux sur les relations Est-Ouest et Nord-Sud, et elle s'attache plus particulièrement à la relation entre paix et développement économique dans les pays en développement.

## **1990**



### **M<sup>me</sup> Rigoberta Menchú Tum (Guatemala)**

M<sup>me</sup> Menchú Tum, née en 1959 dans une famille de paysans pauvres, a grandi au Guatemala dans la branche quiché de la culture maya. Depuis 1979, elle œuvre activement au sein du Comité de la Unidad Campesina (CUC). Elle a entamé en 1982 une longue collaboration avec les Nations Unies en participant, à Genève, aux travaux de la Sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités. Depuis lors, elle se bat sans relâche, par le biais de la fondation qui porte son nom, pour la paix et les droits de l'homme, plus particulièrement ceux des minorités. M<sup>me</sup> Rigoberta Menchú a reçu en 1992 le prix Nobel de la paix en reconnaissance de son action en faveur de la justice sociale et de la réconciliation ethnoculturelle, menée sur la base du respect des droits des peuples indigènes.



### **World Order Models Project (WOMP)**

Le World Order Models Project (WOMP) est créé en 1968 sous les auspices de M. Harry B. Hollins, du World Law Fund, avec pour objectif de mener une réflexion approfondie sur les valeurs propres à étayer un ordre mondial pacifique. Le WOMP réunit des chercheurs et des personnalités politiques de diverses



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

régions du globe, lesquels ambitionnent de promouvoir une paix mondiale équitable par le biais de recherches, de programmes éducatifs et d'actions menés dans une perspective transculturelle et pluridisciplinaire. La contribution du WOMP à l'éducation pour la paix résulte du dialogue instauré entre les étudiants, les spécialistes et les militants d'Europe de l'Est et de l'Ouest, des Amériques, d'Afrique et d'Asie. Ses multiples ouvrages font aujourd'hui office de manuels dans de nombreuses universités et écoles.

**1991**



### **M<sup>me</sup> Ruth Leger Sivard (États-Unis d'Amérique)**

Sociologue et économiste née en 1915, M<sup>me</sup> Ruth Leger Sivard a mené une brillante carrière d'analyste des questions économiques et sociales. Ses rapports mettent en lumière les coûts effectifs inhérents à la sécurité illusoire que procure la puissance militaire, plutôt que la véritable sécurité née de la seule puissance d'une économie saine, fondée sur la satisfaction des besoins des êtres humains et le respect de leurs droits. Ses études apportent la preuve irréfutable de l'absolue nécessité d'une option de rechange à la logique de guerre et du pouvoir considérable dont dispose un individu engagé — lequel peut, même avec des moyens limités, obtenir des résultats remarquables —, ainsi que du rôle primordial que joue l'information dans la volonté de changer le monde.



### **Cours Sainte Marie de Hann (Sénégal)**

Le Cours Sainte Marie de Hann est une école mixte d'enseignement général qui mène ses élèves du stade préscolaire à la dernière année du cycle secondaire. Fondé en 1949-1950, il est reconnu par l'éducation nationale d'autres pays. Bien qu'enraciné dans la réalité historique et sociologique du Sénégal et intégré à l'enseignement privé catholique de Dakar, Sainte Marie de Hann est un espace à vocation internationale, ouvert aux enfants de toutes nationalités, cultures, religions et origines sociales, où l'on enseigne que la paix est un mode de vie et de pensée, holistique et profondément humain, nourri de compréhension et de dialogue entre les cultures.

**1992**



### **Mère Teresa de Calcutta (Inde)**

Née à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) au sein d'une famille de paysans albanais, Agnes Gonxha Bojaxhiu (1910-1997) se rend en 1928 en Irlande pour y rejoindre l'ordre des Sœurs de Lorette. Six semaines plus tard, elle obtient l'autorisation de partir en Inde en tant qu'enseignante auprès des pauvres



de Calcutta. En 1948, elle quitte l'ordre irlandais pour fonder celui des Missionnaires de la Charité. Mère Teresa de Calcutta, lauréate du prix Nobel de la paix en 1979, a passé sa vie entière à servir les « plus pauvres parmi les pauvres », ainsi qu'à lutter contre l'injustice et à promouvoir une paix indissociable de la dignité humaine.

### 1993



#### M<sup>me</sup> Madeleine de Vits (Belgique)

Après une formation universitaire en psychopédagogie, M<sup>me</sup> de Vits, née en 1912, a mené une brillante carrière au sein de nombreuses institutions : elle a été membre de la Commission nationale belge pour l'UNESCO, ainsi que de plusieurs fondations et associations militant en faveur de l'éducation pour la paix, de la compréhension internationale et de l'enseignement des droits de l'homme. Elle a participé activement, à titre bénévole, à la création du Système des écoles associées. Ses nombreuses publications cernent les problèmes psychologiques et pédagogiques en rapport avec l'enseignement pour la paix, la compréhension internationale et la défense des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales. Son action infatigable vouée à l'enseignement lui a valu, en 1989, la dignité de « Messenger des Nations Unies pour la paix ».



#### The Graduate Institute of Peace Studies (GIP) (République de Corée)

Créé en 1984 conformément à l'esprit des Nations Unies et, en particulier, de l'Acte constitutif de l'UNESCO, le GIP s'est consacré en priorité, dès son origine, à la formation et à l'éducation pour la paix des futurs dirigeants du XXI<sup>e</sup> siècle. Sa devise : « L'amitié, l'esprit d'échange, la confiance mutuelle et la coopération, de manière à promouvoir, par le biais de l'éducation, la paix, la sécurité et le bien-être. » L'Institut forme des spécialistes du monde entier dans les domaines de l'éducation pour la paix, la philosophie de la paix et la mise en place de politiques économiques et sociales orientées vers la paix et la coopération internationale. L'Institut a organisé plusieurs conférences et séminaires internationaux et publié maints ouvrages relatifs à la paix et à la sécurité internationales, notamment la *World Encyclopedia of Peace*, une publication à laquelle recourent les professeurs, chercheurs et étudiants de très nombreux pays.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

**1994**



### **Vénérable Prayudh Payutto (Thaïlande)**

Depuis son ordination en 1961, conduite sous l'égide exceptionnelle du roi, le Vénérable Prayudh Payutto (né en 1939) n'a cessé de se vouer au rayonnement du bouddhisme, illustrant comment chaque membre de la société pouvait cultiver intelligemment la paix et le bonheur. L'enseignement du Vénérable, dont le titre est officiellement celui de moine bouddhiste, ne relève cependant pas exclusivement d'un peuple ou d'une confession particulière. Il a développé le concept, essentiel autant qu'innovant, selon lequel la paix est une valeur intrinsèque et purement humaine émanant de notre for intérieur, irradiant au travers des contacts d'ordre collectif et se reflétant au final sur les relations internationales entre les peuples et les États. Ce concept souligne la primauté de la paix intérieure et la responsabilité de chaque individu dans l'élaboration de solutions pacifiques en réponse à tous les problèmes sociaux, économiques et moraux. Le Vénérable Prayudh a toujours œuvré pour la paix en éveillant les esprits, au travers de ses écrits et de ses allocutions, à la conscience de la paix et de la véritable qualité de la vie.

**1995**



### **Centre autrichien d'études pour la paix et la résolution des conflits (ASPR) et Centre universitaire européen d'études sur la paix (EPU) (Autriche)**

En 1982, le petit village autrichien de Schlaining a eu le privilège de devenir un centre international de recherche et d'éducation pour la paix. Aujourd'hui, son nom est associé à deux institutions œuvrant en faveur de la paix : l'ASPR, fondé en 1983 en tant qu'association indépendante non lucrative, et l'EPU, créé en 1988 à l'initiative de l'ASPR par diverses Commissions nationales pour l'UNESCO et organisations non gouvernementales d'envergure internationale. Le projet pour la paix de Schlaining témoigne, par son troisième cycle universitaire, son programme de maintien et de consolidation de la paix civile, ses projets de recherche internationale, ses publications, conférences et séminaires, ainsi que par la coopération étroite qu'il a instaurée avec diverses associations, institutions et universités dans le monde entier, de la mise en œuvre efficace d'une éducation pour la paix prise dans son acception la plus large, laquelle implique une approche concrète et interdisciplinaire.



## 1996



### Mme Chiara Lubich (Italie)

M<sup>me</sup> Chiara Lubich (1920-2008), jeune institutrice prise dans la tourmente de la guerre à Trente, en Italie, a redécouvert en 1943 les valeurs contenues dans les Évangiles et a nourri un espoir, incompréhensible à cette époque mais ancré dans sa foi en Dieu et en la valeur de l'homme. Cette espérance, devenue réalité, a abouti à la création d'une organisation de grande ampleur, le Mouvement des Focolari, dont le rayonnement constitue un véritable instrument de paix dans le monde entier. M<sup>me</sup> Lubich, qui en a été la fondatrice et présidente, a œuvré pendant plus d'un demi-siècle à la paix et à l'unité entre les personnes, les générations et les classes sociales, ainsi qu'au dialogue constructif et aux échanges créatifs entre des peuples aux traditions culturelles et convictions religieuses différentes.

## 1997



### M. François Giraud (France)

Médecin, aujourd'hui retraité, M. Giraud, né en 1927, milite depuis plus de vingt ans en faveur d'une éducation universelle à la paix et du rapprochement entre jeunes de différents pays. Il a créé en 1977 le Prix de la paix et de l'entente mondiale, une épreuve écrite multilingue sur des thèmes invitant à la réflexion sur la tolérance et la coopération. Les textes circulent entre tous les pays participants et les lauréats sont conviés à des échanges culturels pendant leurs congés d'été. Les Universités internationales pour la paix – créées à l'instigation de M. Giraud – réunissent tous les ans les lauréats et autres personnes intéressées lors de conférences, tables rondes et ateliers portant sur les valeurs universelles et les droits de l'homme. M. Giraud a également publié plusieurs ouvrages et donné de nombreuses conférences sur l'éducation à la paix, notamment auprès des Rotary Clubs.

## 1998



### Éducateurs pour la paix et la compréhension mutuelle (Ukraine)

Créée à Kiev en 1990, cette organisation non gouvernementale fondée sur le volontariat fonctionne en toute indépendance, hors de toute appartenance religieuse ou politique. Rassemblant des éducateurs et des groupements pédagogiques, clubs et centres divers ainsi que des organismes publics, elle vise à formuler et à mettre en pratique une nouvelle éducation de la paix en donnant à l'individu les bases nécessaires pour vivre en harmonie avec la nature, avec les autres



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

et avec soi-même, mais également, par le biais d'une coopération de grande envergure aux niveaux local, régional, national et international, à élargir le champ de la tolérance et de la compréhension mutuelle. Son action revêt de multiples formes : conférences, rencontres et débats ; publication d'ouvrages théoriques et didactiques ; ateliers créatifs et jeux de rôles à l'intention des jeunes ; organisation de sessions à son université d'études et d'enseignement de la paix, qui a déjà formé des centaines d'éducateurs pour la paix.

### *Mentions d'honneur :*

#### **Académie Fridtjof Nansen (Norvège)**

L'Académie Fridtjof Nansen porte le nom du célèbre explorateur et humaniste norvégien, lauréat du prix Nobel de la paix en 1922. Fondée en 1938 en réaction à la montée des idéologies totalitaires du nazisme et du fascisme, elle est restée fidèle à son objectif initial : défendre la dignité humaine et les droits de l'homme par le dialogue, outil pédagogique par excellence de la paix et vecteur privilégié de résolution des conflits.

#### **World Court Project (Nouvelle-Zélande)**

Le World Court Project (Aotearoa), fondé en 1987, est un mouvement de grande ampleur dont les membres sont des partisans actifs du désarmement nucléaire. Leur réseau, connu depuis 1997 sous l'appellation d'Abolition 2000, cherche à faire appliquer les avis et les recommandations du World Court Project et à sensibiliser tant le grand public que les responsables politiques, sur les plans national et international, aux mesures qu'il propose.

#### **Ulpan Akiva Netanya (Israël)**

Fondé en 1951, le Centre international d'étude de l'hébreu, Ulpan Akiva Netanya, est une institution unique en son genre : depuis des décennies, il contribue, par l'enseignement des langues — en premier lieu l'hébreu, mais également l'arabe —, non seulement à la coexistence mais aussi à la compréhension mutuelle grâce à la découverte réciproque et approfondie de la langue, de la culture et des traditions des autres groupes culturels.





1999



**Association des mères de la place de Mai (Argentine)**

Ce mouvement de lutte pour les droits de l'homme et la paix voit le jour à Buenos Aires en 1977, lorsqu'un groupe de quatorze femmes se forme sur la place de Mai, devant le palais présidentiel, pour réclamer à la dictature militaire des nouvelles de leurs enfants disparus. La police les oblige à se disperser. Refusant d'obéir, elles arpentent la place de Mai ; depuis lors, cette marche se répète chaque jeudi. Cette association est un mouvement éthique d'action non violente en faveur d'une paix axée sur le respect de la vie et des droits fondamentaux. Son engagement au service de l'éducation pour la paix ne cesse de s'accroître : après avoir ouvert une librairie, un café littéraire et un centre culturel servant de lieu de rencontres et d'échanges, les mères ont créé une Université populaire qui vise à enseigner « les valeurs de la vie, de la parole, des principes et de l'éthique » pour bâtir une société plus juste et solidaire, capable de se montrer durablement vigilante.

*Mentions d'honneur :*

**M<sup>me</sup> Irène Drolet (Canada)**

M<sup>me</sup> Irène Drolet, institutrice née en 1946, se consacre depuis 1985 à l'éducation à la citoyenneté. Elle accomplit une tâche à la fois pédagogique et éthique de première importance : rendre à l'école sa vocation de lieu d'apprentissage de la vie démocratique, du « vivre-ensemble ». En formant les jeunes, dès l'école primaire, aux valeurs de tolérance, de respect des droits de l'homme et de non-violence, elle les initie très tôt à la démocratie participative pour faire d'eux des citoyens responsables, ouverts à la compréhension et à l'écoute des autres.

**Association de l'éducation pour la paix de Tübingen (Allemagne)**

Fondée en 1976, l'Association de l'éducation pour la paix de Tübingen s'emploie à sensibiliser l'opinion publique aux questions touchant à la paix et aux conflits et à renforcer sa vigilance civique. Misant essentiellement sur l'éducation pour changer les attitudes et les comportements qui influent directement sur les décisions politiques, elle mène de pair des actions concrètes en faveur de la paix et d'une responsabilité citoyenne, telles des campagnes internationales contre les armes nucléaires, les essais atomiques, les ventes d'armements et les mines antipersonnel.



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

### **Congrégation des Filles de Marie Auxiliatrice en Angola**

Depuis sa fondation, au XIX<sup>e</sup> siècle, cet ordre religieux d'essence internationale s'investit de manière tout à fait remarquable dans sa mission éducatrice, luttant activement contre la marginalisation croissante des jeunes, et notamment des femmes, pour préserver ce droit essentiel et préalable à tout état de paix qu'est le droit à l'éducation. À cette fin, la Congrégation a créé le Centre Don Bosco : dans cette école de dialogue et de coopération, des efforts spécifiques sont déployés en direction des petites filles, ces femmes de demain qui constituent le vecteur privilégié de l'éducation à l'échelle familiale.

### **2000**



#### **M. Toh Swee-Hin (Australie)**

Professeur, chercheur et partisan de l'éducation pour la paix aux niveaux international et interculturel ainsi que des droits de l'homme et de l'enseignement sociologique, M. Toh (né en 1948) fait figure de pionnier dans la promotion de l'éducation pour la paix dans des pays tels que l'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque, le Japon et l'Ouganda. Sur l'île de Mindanao (Philippines), depuis longtemps foyer de conflits armés sociaux et culturels, il a ainsi fait adopter à la communauté locale un schéma holistique d'éducation à la paix abordant divers aspects : la militarisation, la violence structurelle, les droits de l'homme, la solidarité culturelle, la tutelle de l'environnement, la paix personnelle, ainsi que les principes pédagogiques de holisme, de dialogue et de conscience. En tant que directeur, de 1994 à 1999, du Centre for International Education and Development (Alberta, Canada), M. Toh a su intégrer l'éducation à la paix à plusieurs projets bilatéraux centrés sur le développement éducatif en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes. Il est aussi l'auteur de maintes publications sur l'éducation pour la paix et des sujets connexes.

#### *Mentions d'honneur :*

#### **M. Pierre Weil (France)**

Psychologue, écrivain et éducateur, M. Pierre Weil (né en 1924) crée à Brasilia, en 1987, la fondation Cité de la Paix, laquelle devait à son tour mettre sur pied l'Université holistique internationale, UNIPAIX, inaugurée en 1988. En tant que recteur de cette université, il a instauré une nouvelle approche transdisciplinaire à l'éducation pour la paix, synthèse de méthodes d'Orient et d'Occident, devenue depuis lors un instrument international au service de la paix. Par le biais de l'UNIPAIX, M. Weil exerce son action à trois niveaux : la sensibilisation, la formation et la post-formation.



**M<sup>me</sup> Christiana Ayoka Mary Thorpe** (Sierra Leone)

M<sup>me</sup> Christiana Thorpe, née en 1949, a commencé sa carrière comme enseignante avant de devenir successivement proviseur et conseillère religieuse. Dans toutes ses activités, son objectif a toujours été de promouvoir l'alphabétisation auprès des femmes et de développer chez elles conscience et dignité face à leurs droits moraux et civiques et à leurs responsabilités. Dans ses fonctions de sous-secrétaire et secrétaire d'État pour l'éducation, elle a introduit de nouvelles méthodes au sein du système national. Devenue en 1994 membre du Forum for African Women Educationalists (FAWE) au Kenya, elle a créé en 1995 la section FAWE de la République de Sierra Leone, dont elle est aujourd'hui la présidente.

**Middle East Children Association (MECA)**

MECA est une organisation à but non lucratif, créée conjointement en 1996 par des éducateurs israéliens et palestiniens pour faire du processus de paix une réalité durable chez les deux peuples. Cette association concentre son action sur le système éducatif des deux communautés, offrant à ses chefs, ainsi qu'aux enseignants et aux étudiants, un lieu et un temps pour approfondir les notions de tolérance, de différence, de pluralisme, de droits de l'homme, de démocratie et de respect réciproque. À travers la mise en place de nouveaux projets éducatifs impliquant une interaction entre Israéliens et Palestiniens, MECA cherche à favoriser le rôle des éducateurs de la région en tant que promoteurs d'une culture de paix et de tolérance.

**2001**



**M<sup>gr</sup> Nelson Onono-Onweng** (Ouganda)

Instituteur pendant de nombreuses années, Nelson Onono-Onweng (né en 1945) a été ordonné ministre du culte en 1976. Inspecteur de l'enseignement scolaire et directeur du Lweza Training and Conference Centre, il a été nommé évêque du diocèse de l'Ouganda du Nord en 1988. Il est à l'origine de nombreuses initiatives de paix et de résolution des conflits, parmi lesquelles on peut citer la création d'un système de crédit pour la réduction de la pauvreté et celle des organismes suivants : Jamii Ya Kapatakanisha (JYAK) (Association pour la réconciliation, en swahili), organisation non gouvernementale pour la paix ; le Gulu Vocational Community Centre, établissement d'enseignement technique destiné aux orphelins de guerre ; les Acholi Religious Leaders' Peace Initiatives (ARLPI), centre de discussion interconfessionnel pour la paix et le dialogue. En tant que spécialiste de la formation à la paix, il a voyagé dans le monde entier pour participer à des séminaires et donner des



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

conférences sur la paix. Ses efforts pour rétablir la paix en Ouganda lui ont valu le prix de l'Ouganda pour la paix (2000).



### **Le Centre judéo-arabe pour la paix à Givat Haviva (Israël)**

Fondé en 1963, le Centre judéo-arabe pour la paix est le plus ancien et le plus grand établissement d'éducation pour la paix d'Israël. Malgré les guerres et les soulèvements, il n'a jamais ménagé ses efforts en faveur de la paix et de la coexistence. Il a pour principaux objectifs de favoriser le rapprochement des Juifs et des Arabes en Israël, d'apprendre à chacune des deux communautés à mieux connaître l'autre, de promouvoir l'instauration d'un partenariat et d'un dialogue permanents entre les membres des deux communautés sans acception de race, de religion ou de sexe. En animant des projets d'étude et de recherche dans les écoles et dans des centres d'enseignement extrascolaire, en organisant des conférences et des ateliers en Israël et dans d'autres pays, en mettant à la disposition du public une bibliothèque de la paix, un centre d'information et de nombreuses publications (par exemple, *Crossing Border*, magazine de langue anglaise destiné aux jeunes Israéliens, Jordaniens et Palestiniens), le Centre apporte une contribution appréciable à la cause de la paix dans la vie quotidienne.

### *Mention d'honneur :*

### **M<sup>me</sup> Betty A. Reardon (États-Unis d'Amérique)**

Enseignante et spécialiste d'éducation pour la paix, M<sup>me</sup> Betty A. Reardon (née en 1929) a inspiré, sur les plans théorique et pratique, en visionnaire et en pionnière, des initiatives qui ont influencé les progrès et la promotion de la paix et de l'éducation pour la paix. Parmi ces initiatives, on peut citer la création de l'International Institute on Peace Education (IIPE), qu'elle dirige depuis 1982 et qui permet à des éducateurs du monde entier de se rencontrer, d'échanger des idées, d'enrichir leurs connaissances théoriques et pratiques et de renforcer leurs convictions, et la Campagne mondiale pour l'éducation pour la paix (GCPE), lancée par l'Appel de La Haye pour la paix, qui a produit *Learning to Abolish War*, ouvrage destiné aux formateurs, où sont décrites diverses activités pédagogiques. Elle est l'auteur d'innombrables livres, articles et conférences sur l'éducation pour la paix, les droits humains, les problèmes mondiaux et la condition féminine. La contribution exceptionnelle, largement reconnue, de M<sup>me</sup> Reardon à la cause de la paix et de l'éducation pour la paix est d'autant plus admirable qu'elle a toujours été bénévole.



## 2002



### City Montessori School (CMS), Lucknow (Inde)

La City Montessori School (CMS) a été fondée en 1959, avec cinq élèves seulement, par un couple dévoué — Jagdish et Bharti Gandhi — très influencé par l'enseignement du Mahatma Gandhi et de son héritier spirituel, Vinoba Bhave. Aujourd'hui la CMS, dont le siège est à Lucknow, capitale de la province d'Uttar Pradesh, la plus peuplée de l'Inde, accueille plus de vingt-six mille élèves de trois à dix-huit ans. La renommée de l'école est liée à la qualité de l'enseignement qu'elle dispense depuis plus de quarante ans, ainsi qu'à son vaste programme d'éducation pour la paix, réalisé par le biais d'outils pédagogiques, d'activités fondées sur la paix et de manifestations internationales conçues pour promouvoir la tolérance, la paix et l'harmonie. La devise du Mahatma Gandhi, « *Jai Jagat* » (Gloire au monde), est devenue celle de la CMS et la formule par laquelle élèves et enseignants se saluent, alors que la mission de l'école est de « faire de chaque enfant un cadeau de Dieu à l'humanité et une raison d'orgueil pour la race humaine ».

## 2003



### Père Émile Shoufani (Israël)

Père Émile Shoufani (né en 1947) a élaboré en 1998 le projet « Éducation pour la paix, la démocratie et la coexistence » qui a été appliqué dans l'école secondaire Saint-Joseph de Nazareth qu'il dirige depuis 1976. Son action et son attitude personnelle sont imprégnées de dialogue, de paix et de tolérance, ainsi que du désir constant de rapprocher les Arabes et les Juifs, par le biais de jumelage et par l'échange d'étudiants entre l'école Saint-Joseph et l'école secondaire hébraïque Lyada à Jérusalem, de même que par son projet « Mémoire pour la paix », lancé en 2002 en Israël et en France et visant à organiser un pèlerinage de Juifs et d'Arabes au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau qui s'est tenu en mai 2003. Le père Shoufani est convaincu que la diversité culturelle et religieuse doit être considérée comme un vecteur de paix et non pas comme une entrave à la paix. La pensée et le travail du père Shoufani sont amplement diffusés par le biais d'une série d'interviews publiées en France dans plusieurs ouvrages, notamment *Le Curé de Nazareth* (1998) et *Comme un veilleur attend la paix* (2002).



## Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2008

### *Mention d'honneur :*

#### **M<sup>me</sup> Yolande Mukagasana (Rwanda/Belgique)**

Après des études d'infirmière, M<sup>me</sup> Yolande Mukagasana (née en 1954) a fondé un dispensaire privé à Kigali (Rwanda), où elle exerce comme petit médecin de quartier. Après le massacre de son mari et de ses trois enfants, et après la destruction de son dispensaire et la perte de tous ses biens en 1994, elle recommence à zéro et reconstruit un centre d'accueil pour orphelins qui devient sa nouvelle famille, composée de vingt enfants. Réfugiée en Belgique depuis 1995, elle a créé en 1999 « Nyamirambo Point d'Appui — Fondation pour la mémoire du génocide au Rwanda et la reconstruction ». Commence ainsi son importante œuvre de faire connaître aux gens ce qu'est le génocide, à travers des récits, des pièces de théâtre, des expositions (« Les blessures du silence ») et des conférences, notamment au Rwanda, dans de nombreux pays européens, au Canada, etc. Son association vise à éduquer les gens et les jeunes en particulier au respect des droits humains, à la diversité culturelle et à la coexistence en paix.

### **2006**



#### **M. Christopher Gregory Weeramantry (Sri Lanka)**

Né en 1926, Christopher Gregory Weeramantry a été juge et vice-président de la Cour internationale de Justice. En tant que président du Weeramantry International Centre for Peace Education and Research (WICPER), qu'il a créé en 2001, et à titre personnel, il a contribué à la promotion de l'éducation à la paix, des droits de l'homme, de l'éducation interculturelle, de l'intégration sociale, de l'entente entre les religions, de la sauvegarde de l'environnement, du droit international, du désarmement et du développement durable. Auteur de nombreux livres et articles, ses jugements à la Cour sont devenus une référence dans le domaine du droit international. Christopher Weeramantry a également donné des conférences et enseigné dans le monde entier. En reconnaissance de sa remarquable contribution à la cause de la paix dans le monde, il a reçu des prix nationaux et internationaux.



*Mention spéciale :*

**Fundación para la Reconciliación (Colombie)**

Créée en 2001, la Fundación para la Reconciliación (Fondation pour la réconciliation) vise à promouvoir la théorie et la pratique du pardon et de la réconciliation comme terreau conduisant à la paix et au développement individuel et social. Grâce au lancement des Écoles du pardon et de la réconciliation (ESPERE en espagnol, pour ESuelas de PErdón y REconciliación), la Fondation offre des lieux de rencontre où mettre en application la pédagogie du pardon et de la réconciliation, alternative à la culture de la haine et de la vengeance. Dans ces écoles, disséminées un peu partout en Colombie, quelque mille cinq cents *animadores* (facilitateurs) ayant été formés à cette méthodologie se sont engagés à la reproduire au sein de leurs propres communautés. Des personnes déplacées, des anciens combattants et des membres de groupes minoritaires figurent parmi les bénéficiaires de leur action.

**2008**



**Institut pour la Justice et la Réconciliation (IJR, Afrique du Sud)**

L'Institut pour la Justice et la Réconciliation (Institute for Justice and Reconciliation) a été fondé en 2000 pour encourager la réconciliation en Afrique du Sud après la fin de l'*apartheid* et promouvoir la paix à partir d'une analyse sociopolitique approfondie. Depuis cette date, l'Institut, dont le siège se trouve au Cap, a aidé d'autres pays africains, dont le Rwanda, le Soudan et le Burundi, à engager une démarche analogue. L'Institut collabore avec les gouvernements, les associations et les intellectuels de pays en transition pour renforcer la justice, le développement et la sécurité humaine, grâce à un travail de recherche et d'analyse et au renforcement des capacités. Il publie un rapport annuel, *Transformation audit*, qui évalue les développements sociaux, économiques et éducatifs nécessaires à une paix durable.

*L'Olivier*

1981, bronze, 25 × 11,5 × 9 cm

Statuette réalisée par le sculpteur espagnol

Apel.les Fenosa (1899-1988).

Remise à chaque lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix,  
elle apparaît sous forme stylisée tout au long de cette brochure.



